



Les orientations générales de la politique européenne en matière de nanotechnologies

Débat Public sur les
Nanotechnologies
Strasbourg, le 15
octobre 2009

Philippe Martin
DG Santé & Consommateurs
European Commission

Axes

- L'Europe a défini une politique « sûr, intégrée et responsable » des nanotechnologies.
- La Commission européenne et les États Membres de l'Union européenne sont en train de l'implémenter.
- Du fait de la mondialisation, cette implémentation comprend un volet international essentiel et conséquent.



Les étapes

- 2004: Stratégie (consultation ; 720 réponses ; beaucoup ; réponses consolidées, « lourdes »).
- 2005: 1^{er} Plan d'action.
- 2008: Revue réglementaire.
- 2008: Code de conduite pour la R&D.
- 2009: Rapport d'initiative du Parlement européen et réponse de la Commission européenne.



Le plan d'action européen

- La recherche.
- Les infrastructures.
- Les ressources humaines.
- L'innovation.
- La dimension sociétale.
- La protection des travailleurs, du public et de l'environnement.
- La coopération internationale.